

## Régie de l'énergie

### Demande d'intervention : Liste des sujets

#### Instructions

Veillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

#### Informations générales

Nom de la personne intéressée :

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

Numéro du dossier :

R-4213-2022 ph.2

## Régie de l'énergie

### Demande d'intervention : Liste des sujets

#### Liste des sujets

**Sujet :** 4. Ajustement tarifaire en distribution

#### Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Le ROEÉ remet en question l'à-propos de la contribution financière annuelle d'Énergir aux municipalités québécoises ([Ref #1](#) et [Ref #2](#)) dont l'élimination pourrait réduire, voire éliminer la hausse du tarif de distribution proposée par Énergir (B-0076, page 4). D'abord, ce type de contribution financière est injustifié et déraisonnable puisqu'il n'a pas son équivalent avec Hydro-Québec. De plus, il est inapproprié dans la mesure où il pourrait indûment interférer et influencer le processus décisionnel des élus municipaux dans les efforts de décarbonation des municipalités québécoises.

#### Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

De prime abord, en vue de formuler ses recommandations le ROEÉ entend demander à Énergir de chiffrer les coûts des [ententes](#) en vigueur avec l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités au cours des dernières années. Le ROEÉ entend demander à Énergir de témoigner en rapport avec les clauses 2.6 de ses ententes avec les associations municipales qui stipule que : « Énergir s'engage à défendre cette Entente auprès de la Régie de l'énergie lorsque requis, étant entendu cependant que cette Entente prendra fin immédiatement advenant que la Régie de l'énergie juge les conditions y apparaissant déraisonnables et non admissibles à la détermination de son coût de service. » (Nous soulignons)

#### Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

Le ROEÉ entend soumettre des demandes de renseignements à Énergir sur la justification des sommes versées aux municipalités, déposer un rapport d'analyse, procéder à des contre-interrogatoires des témoins, présenter une preuve orale et soumettre une argumentation par rapport cet enjeu.

**Régie de l'énergie**  
**Demande d'intervention : Liste des sujets**

**S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :**



## Régie de l'énergie

### Demande d'intervention : Liste des sujets

#### Liste des sujets

**Sujet :** 5. Programmes commerciaux

#### **Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :**

Énergir propose de mettre en œuvre un *Programme d'encouragement à la décarbonation* qui vise à encourager la clientèle existante à adopter la biénergie et à se procurer du GSR par l'entremise d'une aide financière (B-0079). À titre de regroupement environnemental et intervenant notamment dans le dossier R-4169-2021, cette question est au cœur des préoccupations du ROEÉ.

#### **Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :**

Le ROEÉ s'oppose à ce programme qu'il est injustifié à plusieurs niveaux. Tout d'abord, le ROEÉ considère que le GSR, compte tenu de sa rareté, devrait être réservé aux usages dits sans regret parce qu'ils sont difficiles à électrifier. C'est pourquoi le ROEÉ considère que le programme proposé vise davantage à maintenir la valeur des actifs d'Énergir que de procéder à une réelle décarbonation efficace.

De plus, le ROEÉ s'étonne qu'Énergir veuille diminuer le coût du GNR à sa clientèle existante alors qu'elle veut imposer la consommation de GSR à sa clientèle résidentielle et commerciale/institutionnelle future (B-0076, page 14). Le ROEÉ se questionne à savoir s'il ne serait pas préférable qu'Énergir impose la consommation de GSR à toute nouvelle clientèle industrielle et qu'elle socialise dans les tarifs de distribution les surcoûts reliés à l'achat de GSR par la clientèle industrielle.

Aussi, le ROEÉ considère que la liste de programmes de tableau 2 de la page 9 de la pièce B-0079 ne contient réellement comparable à ce que propose ici Énergir.

Enfin, le ROEÉ est d'avis que ce programme devrait être évalué quant à son effet marginal sur les projections de participation à la biénergie et sur les ventes de GSR si la Régie devait considérer la proposition d'Énergir telle que formulée.

#### **Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :**

Le ROEÉ entend soumettre des demandes de renseignements à Énergir sur ses choix stratégiques, déposer un rapport d'analyse, procéder à des contre-interrogatoires des témoins, présenter une preuve orale et soumettre une argumentation par rapport cet enjeu.

#### **S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :**

Puisqu'il n'y a pas d'urgence à décider de cette initiative pour établir les tarifs à l'automne 2023, et puisqu'il pourrait y avoir un lien avec la proposition d'Énergir dans le cadre de la phase 3 proposée, le ROEÉ recommande à la Régie de reporter l'étude de cet enjeu à une phase 3 du présent dossier.

## Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

### Liste des sujets

**Sujet :**

**Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :**

**Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :**

**Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :**

**S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :**

**Cliquer pour ajouter d'autres sujets**